



Convocation devant le délégué du procureur

Par **blalou**, le **05/11/2008** à **13:26**

Bonjour,rnrnMon mari est convoqué devant le délégué du procureur suite à une plainte pour vol.rnil avait en effet rangé dans son sac du petit matériel de bricolage et le vigile lui a demandé de vider son sac.rnmon mari a payé la marchandise mais la lettre -plainte a tout de même été rédigée.J'aimerais donc savoir en quoi consiste cette convocation et les sanctions encouruesrnrnmerci d'avance pour votre aide

Par **juri15**, le **05/11/2008** à **14:14**

Bonjour,rnrnDe façon générale, la convocation devant le délégué du procureur est destinée à faire prendre conscience à la personne convoquée de la gravité de son acte.rnrnLa sanction sera certainement une admonestation (une réprimande), sans autre conséquence.rnrnCeci étant, cette convocation a clairement un aspect pédagogique et il ne sera certainement pas très agréable à votre mari de passer devant le délégué du procureur, ce qui est le but.rnrnC'est quand même mieux que de passer en correctionnelle, le vol étant un délit puni de 3 ans d'emprisonnement (maxi).rnrnCordialement,rnJuri15

Par **blalou**, le **06/11/2008** à **20:42**

Merci de votre réponse qui nous a rassurérnBonne soiréernrnCordialement